

GAËTAN VAN GOIDSENHOVEN

Député bruxellois

Interpellation de Monsieur Gaëtan VAN GOIDSENHOVEN, Député, adressée à M. Rudi VERVOORT, Ministre en charge du Transport scolaire

Objet : la situation concernant le transport scolaire pour les enfants en situation de handicap pour la rentrée 2023-2024

Monsieur le Ministre,

Lors de la rentrée scolaire de 2022-2023, plus de 300 enfants en situation de handicap étaient privés de transport scolaire, faute d'un nombre de chauffeurs suffisant. Chaque jour, la COCOF organise le transport de plus de 3.170 enfants en situation de handicap. Ce n'était donc pas moins de 10% de ces enfants qui n'avaient plus accès à des bus scolaires pour se rendre à l'école. L'un de leur droit le plus fondamental, celui d'apprendre et de s'instruire, leur a été tout simplement entravé. La situation a été extrêmement angoissante pour ces enfants, mais également pour les parents qui se sont retrouvés totalement démunis et qui ont appris la nouvelle au dernier moment, face à une situation qui aurait pu, et qui aurait dû, être anticipée.

Vous aviez expliqué à l'époque, Monsieur le Ministre, que ces problèmes de transport étaient dû au fait que sur les 223 circuits organisés, 44 avaient été remis en concurrence et que sur ces 44, seuls 11 circuits avaient reçu une proposition de transporteurs. Le Collège semblait avoir pris la mesure de la gravité de la situation et tenté de chercher des solutions d'urgence pour résoudre la situation. Une cellule de crise avait même été mise en place, composée de votre cabinet ainsi que de représentants des services concernés de la COCOF, afin d'assurer un suivi. Cette cellule se réunissait deux fois par semaine afin d'analyser les situations des élèves concernés.

D'autres pistes de solutions ont également été examinées comme une étroite collaboration avec la Ministre de la Mobilité afin de mobiliser davantage la STIB ainsi que la cellule des plans de déplacements scolaires de Bruxelles Mobilité. D'autres réformes structurelles ont été lancées dans la foulée, notamment via la mise en place d'alternatives aux bus de ramassage classique avec le recours à des taxis ou à des minivans. Une revalorisation des tarifs pour les transporteurs privés a été appliquée, afin de rendre le travail plus attractif et mieux garantir un accès au transport scolaire. A cela s'ajoute aussi une optimisation des circuits avec une mutualisation des moyens entre les écoles. Enfin, une focale a également été mise sur la réduction du temps de parcours pour les enfants. En effet, certains d'entre eux passent souvent plus d'une heure dans les bus scolaires, en raison de la grande distance entre leur domicile et l'école qui les accueille. Mais malgré toutes ces mesures, la situation ne semble pas s'être pérennisée pour tout le monde.

La presse relayait lors de la rentrée scolaire le cas d'un enfant atteint d'autisme qui ne pouvait pas bénéficier d'un moyen de transport pour se rendre à l'école. Sa mère expliquait que l'administration lui a notifié que les enfants autistes n'ont pas le droit au transport scolaire pour les enfants en situation de handicap à Bruxelles. Or, l'autisme est considéré comme un handicap. Cet enfant est donc laissé sur le carreau, mais il n'est pas le seul. En effet, l'Union francophone des associations de parents de l'enseignement catholique (UFAPEC) a également alerté dans la presse pour dénoncer l'annulation, encore cette année, de certains circuits à Bruxelles.

Dès lors, Monsieur le Ministre, pourriez-vous, je vous prie, faire le point sur la situation pour cette rentrée 2023-2024 ?

Combien de circuits sont affectés par le manque de chauffeurs et combien d'enfants sont concernés cette année ?

Des mesures d'urgence, à l'instar de celles prises la rentrée dernière, ont-elles été lancées et si oui, lesquelles ?

Des efforts supplémentaires à ceux déjà entrepris pour pérenniser totalement la situation d'enfants sans transports scolaires sont-ils à l'étude et si oui, lesquels ?

Qu'en est-il du cas de cet enfant atteint d'autisme à qui l'on refuse le transport scolaire ?

S'agit-il d'un cas particulier ou est-ce, au contraire, systématique et si oui, comment le justifiez-vous ?

Comment justifiez-vous également, Monsieur le Ministre, qu'aucune solution ne soit proposée par la COCOF pour garantir qu'un enfant autiste puisse se rendre à l'école qui est, je le rappelle, un droit fondamental de l'enfant ?

D'avance, je vous remercie pour vos réponses.



Gaëtan VAN GOIDSENHOVEN
Député